

Honoraires de transactions immobilières dans l'ancien

Biens immobiliers (Appartement, maison, immeuble, terrain...)

De 1 à 19 999 €	3000 € TTC
20 000 à 34 999 €	4000€ TTC
35 000 à 59 000 €	5000€ TTC
59 001 à 74 999 €	6000€ TTC
75 000 à 100 000 €	7000€ TTC
100 001 à 130 000 €	8000€ TTC
130 001 à 160 000 €	6.5% TTC
160 001 à 200 000€	6% TTC
200 001 à 300 000€	5.5% TTC
300 001 à 400 000 €	5% TTC
Au-delà de 400 001 €	4.5 % TTC

LOCAUX COMMERCIAUX : 8% TTC

Exemple de calcul d'honoraires :

Pour un appartement vendu 180 000€ les honoraires de 6% (10 800€ TTC) sont à la charge du vendeur.

SARL Eximma Conseil société au capital de 5000€ - siège social et adresse 8 rue Alfred de Vigny 25000 Besançon – Immatriculée au RCS de Besançon SIRET 823 214 051 00018 – Code Naf 7022Z - représentée par Michael Merialdo (Gérant) - Carte Professionnelle Immobilière 2501 2016 000 014 257 délivrée par la CCI du Doubs et valable jusqu'au 20/11/2028 – Garant : ZURICH INSURANCE PLC, 112 avenue de Wagram 75 017 PARIS - RCP et Garantie financière : police n° 7400026945 pour un montant de 110 000€ - Garantie : transaction sur Immeubles et fonds de Commerces-Non détention de fonds- Inscrit à l'Orias (www.orias.fr) en tant que CIF, COA et COBSP sous le n°17005452 – Adhérent à l'ANACOFI et ANACOFI-CIF